



PROCÈS-VERBAL

DU 5 DÉCEMBRE 2025

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENTS:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège n° : 1
M. Michel-André Lechasseur, conseiller :	siège n° : 2
Mme Valérie Huet, conseillère :	siège n° : 3
M. Pierre-Olivier Lecours, conseiller :	siège n° : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège n° : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

M. Joseph Gareau, conseiller :	siège n° : 4
--------------------------------	--------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h,

12 personnes assistent à la séance.

25-12-001

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2025

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2025
4. Informations et dépôt de documents
 - 4.1 Correspondance
 - 4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
 - 5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
 - 5.2 Dépôt des états financiers internes au 30 novembre 2025
 - 5.3 Adoption des séances régulières du conseil municipal pour 2026
 - 5.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 560 000 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2025
 - 5.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

- 5.6 Distribution des responsabilités des élus
- 6. Première période de questions**
- 7. Sécurité publique et civile**
 - Pas de point à traiter
- 8. Travaux publics-Transports**
 - 8.1 Autorisation de paiement à Carrefour du Camion Amqui
 - 8.2 Acceptation de soumission pour gestion de la TECQ
 - 8.3 Embauche de monsieur Rodrigue Fournier au poste de responsable du déneigement des bâtiments.
- 9. Hygiène du milieu**
 - 9.1 Tarif de la tarification incitative en matières résiduelles
- 10. Aménagement, Urbanisme et développement**
 - 10.1 Avis de motion pour le règlement numéro 289-25 modifiant le règlement de zonage numéro 167
 - 10.2 Dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 289-25 modifiant le règlement de zonage numéro 167
 - 10.3 Avis de motion pour le règlement numéro 288-25 modifiant le plan d'urbanisme numéro 166
 - 10.4 Dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 288-25 modifiant le plan d'urbanisme numéro 166
- 11. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 11.1 Adhésion à ÉCO Mitis
 - 11.2 Adhésion au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité
- 12. Dossiers des Élus**
- 13. Varia**
- 14. Deuxième période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par Mme Valérie Huet

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-12-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2025

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2025;

Il est proposé par M. Bruno Roy et appuyé par M. Michel-André Lechasseur

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 14 novembre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance significative n'a été reçue

4.2 MRC DE LA MITIS : RAPPORT DU MAIRE DE LA SÉANCE DE LA MRC

- Il y a eu la nomination de M. Bruno Paradis à titre de Préfet de la MRC.
- Il y a eu la nomination de M. Jean-François Fortin à titre de Préfet suppléant.
- Il y a eu la nomination des membres du comité d'administration de la MRC et le secteur Ouest est représenté par M. Jean-Pierre Bélanger et M. André Lechasseur.
- Il y a eu adoption des prévisions budgétaire de la MRC.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25-12-003

5.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 novembre 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Michel-André Lechasseur

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 novembre 2025 au montant de 35 902.43\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-12-004

5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 30 NOVEMBRE 2025

CE POINT À ÉTÉ REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTRÉRIEURE. les états financiers étant imprécis dû à une coquille dans le logiciel comptable, les membres du conseil ont décidé de reporter l'adoption des états financiers intérimaires.

25-12-005

5.3 - ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR 2026

ATTENDU QUE pour l'année 2026 les séances régulières du conseil municipal de Saint-Charles-Garnier se tiendront les premiers lundis de chaque mois ou les mardis lors de jours fériés;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Huet et appuyé par M. Gervais Parent

QUE le conseil municipal adopte les dates suivantes pour les séances du conseil 2026 :

SÉANCES DE CONSEIL 2026		
JOURNÉE	DATE	HEURE
Lundi	12 janvier 2026	19h30
Lundi	9 février 2026	19h30
Lundi	9 mars 2026	19h30
Mardi	7 avril 2026	19h30
Jeudi	7 mai 2026	19h30
Lundi	8 juin 2026	19h30
Lundi	13 juillet 2026	19h30
Lundi	10 août 2026	19h30
Mardi	8 septembre 2026	19h30
Mardi	13 octobre 2026	19h30
Lundi	9 novembre 2026	19h30
Lundi	7 décembre 2026	19h30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-12-006

5.4 - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 560 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Charles-Garnier souhaite emprunter par billets pour un montant total de 560 000 \$ qui sera réalisé le 16 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
287-25	560 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 287-25, la Municipalité de la paroisse de Saint-Charles-Garnier souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre-Olivier Lecours et appuyé par M. Bruno Roy

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 16 décembre 2025;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	28 700 \$	
2027.	29 800 \$	
2028.	30 800 \$	
2029.	32 000 \$	
2030.	33 100 \$	(à payer en 2030)
2030.	405 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 287-25 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-12-007

**5.5 - DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément aux exigences de l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités, les membres du Conseil municipal déposent, séance tenante, leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

Le greffier-trésorier, M. Robert Lyman, déclare avoir reçu toutes les déclarations des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier.

25-12-008

5.6 - DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

ATTENDU QUE pour le prochain mandat des élus de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier, il y a lieu d'attribuer des responsabilités spécifiques aux membres du conseil afin de faciliter le suivi des dossiers;

ATTENDU QUE les responsabilités qui sont assignées par cette résolution ne confèrent pas aux élus nommés le droit de prise de décision non concertée par le conseil municipal, qu'elle n'autorise pas le pouvoir de dépenser et n'autorise aucune autorité d'un élu sur les employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel-André Lechasseur et appuyé par Mme Valérie Huet

QUE les responsabilités de suivi suivantes soient attribuées aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier :

Service incendie :	Jean-Pierre Bélanger Pierre-Olivier Lecours
Forêt :	Jean-Pierre Bélanger
Urbanisme :	Jean-Pierre Bélanger
Sécurité publique et civile :	Joseph Gareau
Bâtiments :	Gervais Parent Bruno Roy
Garage :	Bruno Roy Gervais Parent Michel-André Lechasseur
Politique familiale :	Valérie Huet Joseph Gareau

Développement :	Valérie Huet Pierre-Olivier Lecours
Bibliothèque :	Valérie Huet
Voirie :	Michel-André Lechasseur Pierre-Olivier Lecours
Loisirs :	Pierre-Olivier Lecours Valérie Huet
MADA :	Valérie Huet
GRH :	Jean-Pierre Bélanger Michel-André Lechasseur
Hygiène du milieu	Jean-Pierre Bélanger Gervais Parent

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS

25-12-009

8.1 AUTORISATION DE PAIEMENT AU CARREFOUR DU CAMION AMQUI

ATTENDU QUE le règlement sur la délégation de pouvoir de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier stipule que les factures au-dessus de 5 000\$ doivent être approuvées par résolution du conseil;

ATTENDU QUE la machinerie de déneigement nécessite des entretiens réguliers afin de rester fonctionnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Michel-André Lechasseur

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise le paiement de la facture FE92505 au montant de 5 628.03\$ taxes incluses;

QUE cette charge soit imputée au compte 02-33000-525 (Entretien véhicules neige).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-12-010

8.2 ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR GESTION DE LA TECQ

ATTENDU QUE la gestion de la TECQ nécessite une connaissance pointue des normes qui s'y appliquent;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel-André Lechasseur et appuyé par Mme Valérie Huet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte la soumission de PF Service-Conseil inc. au montant de 1 275.00\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-12-011

8.3 EMBAUCHE DE MONSIEUR RODRIGUE FOURNIER AU POSTE DE RESPONSABLE DU DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS.

ATTENDU QUE les bâtiments municipaux nécessitent que les portes et sorties de secours soient déneigées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre-Olivier Lecours et appuyé par M. Gervais Parent

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier embauche monsieur Rodrigue Fournier comme préposé au déneigement des bâtiments;

QUE les conditions d'emploi de monsieur Fournier soient en fonction d'un contrat à intervenir entre les deux parties;

QUE le nombre d'heures de travail soit défini selon les besoins de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

25-12-012

9.1 TARIF DE LA TARIFICATION INCITATIVE EN MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Régie Intégrée de Traitement des Matières Résiduelles de la Mitis-Matapédia (RITMRMM) appliquera une tarification incitative pour les ordures (bacs verts) à compter du premier janvier 2026;

ATTENDU QUE pour pouvoir utiliser un deuxième bac vert, les usagers devront se procurer une vignette à apposer sur ledit bac,

ATTENDU QU'il y a lieu de définir les sommes taxables pour les bacs roulants supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre-Olivier Lecours et appuyé par Mme Valérie Huet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier fixe à 198.00\$ le coût de la vignette pour l'année 2026;

QUE les exemptions de payer cette vignette seront définie par la direction générale et les élus ayant la responsabilité de l'hygiène du milieu au cours d'une rencontre subséquente;

QUE la liste d'exception sera transmise ultérieurement à la Régie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 289-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167

Avis de motion est donné par M. Gervais Parent qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 289-25 modifiant le règlement de zonage numéro 167. Ce règlement a pour but de permettre les ateliers d'artiste à l'intérieur d'un bâtiment accessoire, de permettre plusieurs usages complémentaires à l'intérieur d'un bâtiment principal d'habitation, d'autoriser les résidences de tourisme dans la zone 9 (FRH), d'autoriser les enseignes autonomes dans la zone 30 (FRH), ainsi que de modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone 03 (FRH) et de mettre à jour le cadastre et l'orthophotographie aérienne illustrés sur ce plan. Un premier projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

25-12-013

10.2 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 289-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 167;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 décembre 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Huet et appuyé par M. Pierre-Olivier Lecours

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le premier projet de règlement numéro 289-25 modifiant le règlement de zonage numéro 167.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 288-25 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 166

Avis de motion est donné par M. Pierre-Olivier Lecours qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 288-25 modifiant le plan d'urbanisme numéro 166. Le but du règlement est d'agrandir une affectation forestière habitée (FRH), ainsi que de mettre à jour le cadastre illustré sur le plan des affectations du sol. Un projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

25-12-014

10.4 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 288-25 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 166

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire agrandir une affectation forestière habitée (FRH) et procéder à la mise à jour du cadastre illustré au feuillet 9010-2009-A du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion pour le présent règlement a été donné le 5 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par Mme Valérie Huet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le projet de règlement numéro 288-25 modifiant le plan d'urbanisme numéro 166.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-12-015

11.1 ADHÉSION À ÉCO MITIS

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel-André Lechasseur et appuyé par M. Pierre-Olivier Lecours

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier renouvelle son adhésion à ÉCO Mitis au coût de 100\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-12-016

11.2 ADHÉSION AU CENTRE DES OPÉRATIONS DIGNITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Gervais Parent

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier renouvelle son adhésion au Centre des Opérations Dignité au coût de 100\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DOSSIERS DES ÉLUS

13. VARIA

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

25-12-017

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Valérie Huet et appuyé par M. Bruno Roy de la lever de l'assemblée à 20h00.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier